

«Jean-Claude Luche- « Que fait le Gouvernement face aux prisonniers en voie de radicalisation ? »»

01/10/2015

Jean-Claude Luche- « Que fait le Gouvernement face aux prisonniers en voie de radicalisation ? »

Jean-Claude Luche, sénateur UDI-UC de l'Aveyron, a interpellé ce jour lors de la séance de questions au Gouvernement la Garde des Sceaux sur la situation d'un détenu en voie de radicalisation qui n'est pas rentré de sa permission de sortie. Pour le sénateur, cet exemple pose la question de l'action menée par le Gouvernement face à la radicalisation en prison et les moyens mis en œuvre pour prévenir ce phénomène.

Depuis dix jours, un homme est activement recherché par la police. Condamné pour vols armés avec violence, il était incarcéré au centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin, en Seine-et-Marne. Dimanche 20 septembre, il n'est pas rentré de sa permission de sortie.

Pour le sénateur, ce manquement est préoccupant car le détenu concerné avait été identifié comme étant en voie de radicalisation : « comment de type de détenu peut-il bénéficier d'une permission sans même que celle-ci soit accompagnée de mesures de surveillance ? Comment un tel risque peut-il être pris ? Pouvez-vous aujourd'hui nous dire où en sont les recherches ? »

Les exemples de détenus qui se radicalisent en prison se multiplient. « Pouvez-vous nous donner les premiers résultats du plan contre la radicalisation et des mesures que vous aviez prises en mars dernier ? Je pense notamment au recrutement d'aumôniers musulmans en prison, à l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement en détention ou au renforcement annoncé du renseignement pénitentiaire » a demandé le sénateur à la Garde des Sceaux.

« Quelles sont vos actions face aux prisonniers dont on connaît déjà la radicalisation ? » a interrogé Jean-Claude Luche. Le sénateur a rappelé que Nathalie Goulet, sénatrice UDI-UC de l'Orne, présidente de la commission d'enquête du Sénat sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe, avait émis plusieurs propositions pour adapter la réponse pénale et carcérale dans son rapport du 8 avril 2015. L'une d'elles était l'isolement des individus radicalisés dans un quartier à l'écart dans les maisons d'arrêt : « aujourd'hui, seuls les très radicalisés sont sous le régime de l'isolement. Qu'en est-il des autres ? Allez-vous généraliser l'expérience des « quartiers dédiés » ? Est-ce que les détenus radicalisés qui ne sont pas isolés font l'objet d'un suivi particulier ? Est-ce que ce détenu, aujourd'hui en cavale, faisait l'objet d'un suivi particulier ?

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)